



Changement de situation familiale

Par **Manu Fernandes**, le **23/12/2016** à **21:35**

Bonsoir je suis père séparé de la mère de notre fille dou je voit ma fille tout les 15 jours et la moitié des vacances

La mère de ma fille compte déménager dans une autre région rejoindre son nouveau compagnon et faire une demande d emploi ou de formation la bas

Que puis-je faire en ayant pas le permis de conduire

Par **Visiteur**, le **28/12/2016** à **16:44**

Linouv, cela serait bien d'ouvrir un post à vous ? Et pas vous greffer sur celui d'un autre.

Par **Madi kamissoko**, le **30/12/2016** à **13:23**

Bonjour Me Tsuisse!Je viens d'appeler la CAF en expilquant qu'on est ni divorcé,ni séparé!mais la conseillère m'a fait savoir que si nous ne vivons pas sous le meme toit on est considéré comme séparés,et que nous ne vivons pas en couple!donc pas bésain de jugement et si nous retournons vivre ensemble de le déclarer et que c'est comme çà!Dois je faire quoi pour aavoir la clé du logement?Merci!

Par **youris**, le **30/12/2016** à **13:41**

sauf que si vous êtes mariés sous le régime légal, il existe une solidarité entre époux pour ce qui concerne les dettes ménagères.

donc si votre épouse fait des dettes, les créanciers pourront vous en demander le paiement.